

AVENANT N°2

A – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Siège : 20 Rue de la Liberté – BP 90162 – 63504 ISSOIRE CEDEX
Numéro de téléphone : 04.15.62.20.00 / Mail : contact@capissoire.fr
Numéro de SIRET : 200 070 407 00222

B – Identification du titulaire du marché public

Compagnie : **MIC-MILLENNIUM Insurance Company**, et son intermédiaire - ASTER Les assurances Territoriales,
Adresse : 13 Ragged Staff Wharf – Pro Boxx 1314 – QUEENWAY-GIBRALTAR
Numéro de téléphone : +35.020.046.816
SIRET : 82939

Intermédiaire : ASTER Les assurances Territoriales
Adresse : 23 rue Chauchat – 75009 PARIS
Tél : 01.49.49.09.29 - Mail : marches.aster@gfc-assurances.com
SIRET : 349 412 381 00045

C – Objet du marché public

2017_FCS_0013 : Souscription des contrats d'assurances pour l'Agglo Pays d'Issoire
– **Lot n°6 : Assurance des prestations statutaires**

- Date de notification du marché public : 18/12/2017
- Durée d'exécution du marché public : 4 ans
- Montant initial du marché public :
 - Masse salariale estimée : 4 760 000,00 €
 - Taux de prime : 2,65 %
 - Montant de la prime annuelle : 126 140,00 €

Modifications apportées par l'avenant n°1 :

- *Taux de prime : 2,91 %*
- *Application d'une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque Accident du travail/maladie professionnelle.*
- *Incidence financière TTC : 30 087.41 €*

Nouveau montant du marché suite à l'avenant n°1 :

- *Masse salariale déclarée 6 034 611.63 €*
- *Taux de prime 2.91%*
- *Montant de la prime annuelle : 175 607.20 €*

D – Objet de l'avenant

❖ Modifications introduites par le présent avenant :

VU la délibération n°2020-xx-xxx en date du 24 septembre 2020 portant sur la modification des conditions tarifaires du contrat d'assurance statutaire avec la société ASTER et la compagnie MIC-MILLENNIUM ;
VU l'article 5 – Détermination du prix du marché du CCAP du marché 2017_0013 déterminant les modalités de régularisation des conditions tarifaires ;

Vu le courrier LRAR de la société - ASTER Les assurances Territoriales - daté du 25 juin 2020 relatif à une modification tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2021 imposant une réponse et une décision de la commission d'appel d'offre avant le 30 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans ce courrier - ASTER Les assurances Territoriales - a procédé à l'examen des statistiques et du bilan financier 2019 de la communauté d'agglomération. Celui-ci fait état d'une sinistralité trop élevée qui induit une situation restant déséquilibrée malgré la contractualisation de l'avenant n°1 entre la compagnie MIC .- MILLENNIUM Insurance Company et l'Agglo Pays d'Issoire ;

❖ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

▪ Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de prime : 3,35 %
- Incidence financière TTC : 26 552.29 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1,264%

▪ Nouveau montant du marché public :

- Masse salariale estimée pour 2021 : 6 034 611,63 € (cette masse salariale est celle de 2019 déclarée en 2020, et sera régularisée en février 2021 lorsque la masse salariale 2020 sera déclarée).
- Taux de prime : 3,35 %
- Montant de la prime annuelle : 202 159,49 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1,264%

E – Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F – Signature du pouvoir adjudicateur

A Issoire, le
Le Président,
Bertrand BARRAUD

G – Notification de l'avenant au titulaire du marché public

❖ Notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)